



Date de dépôt : 4 août 2025

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Jean-Louis Fazio, Jacques Jeannerat, Francisco Taboada, Marc Saudan, Vincent Canonica, Masha Alimi, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Jean-Charles Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, Sophie Demaurex, Yves de Matteis, Christian Flury, Oriana Brücker : Société genevoise des écrivains : pour un soutien dans la durée

Rapport de majorité de Marc Falquet (page 4)

Rapport de minorité de Alexandre de Senarclens (page 47)

Proposition de motion

(3042-A)

Société genevoise des écrivains : pour un soutien dans la durée

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la tradition plus que centenaire de la Société genevoise des écrivains (SGE), fondée en 1853 en même temps que l'Institut national genevois ;
- son engagement pour « l'encouragement à la création littéraire, la défense des écrivaines et écrivains et la protection de la liberté d'expression » ;
- sa contribution au rayonnement de Genève par la remise de prix littéraires dédiés au théâtre, au roman, à la poésie, à l'essai. Des plumes d'or sont également décernées à des écrivaines et écrivains. On peut citer entre autres : Joël Dicker, Manon Pulver, Daniel Vouillamoz, Martin Rueff, Dominique Ziegler, Eva Marzi, etc. ;
- son rôle dans la diffusion littéraire par l'organisation d'événements et de manifestations visant à encourager la production d'auteurs et auteures, liés et attachés à Genève ;
- l'organisation de six colloques littéraires suivis de la publication de cinq volumes : le roman historique chez les écrivains genevois, le roman fantastique et de science-fiction, l'amour dans la littérature genevoise, l'engagement chez les écrivains genevois et le paysage parmi les écrivains genevois. Toutes ces publications ont entièrement été financées par des dons privés de particuliers ou de fondations, sans aucune subvention du Fonds de l'aide à la publication ;
- ses conférences et ses soirées de lecture, qui ont permis la découverte de plusieurs écrivaines et écrivains qui n'avaient pas encore publié le moindre ouvrage tels Joël Dicker, Guillaume Rihs, Laurence Boissier ou Nadège Reveillon ;
- la participation de la SGE à plusieurs manifestations régionales – Salon du livre savoyard à Ripaille, Salon du livre de montagne à Passy, Fête du livre à Saint-Pierre-de-Clages – ou cantonales – Salon du livre de Genève, Salon des petits éditeurs, Fureur de lire, Fête de la poésie, Journée mondiale de la poésie – au cours de ces 30 dernières années ;

- la reconnaissance de l'importance de son activité par le soutien régulier de la Ville de Genève pendant plus de 50 ans, puis dès 2017 par le canton à la suite de l'adoption de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton du 1^{er} septembre 2016 ;
- la rupture de l'aide accordée par le canton de Genève passant de 10 000 francs à des aides dites « ponctuelles » de 4800 francs en 2021 et 6000 francs en 2022, puis à leur suppression ;
- la réponse du Conseil d'Etat du 12 mai 2023 en la matière à la QUE 1891 « Société genevoise des écrivains : quel avenir ? » invitant la SGE à diversifier sa recherche de financement « étant admis qu'elle se trouve dans une situation de concurrence vis-à-vis des autres actrices et acteurs culturels de la place »,

invite le Conseil d'Etat

- à revoir sa position concernant l'activité de la SGE, considérant qu'elle agit en complémentarité avec d'autres institutions et organismes culturels reconnus, comme la Maison Rousseau et Littérature (MRL), la Fondation Martin Bodmer, la Compagnie des mots, etc., lesquelles sont subventionnées ;
- à appuyer cette synergie qui répond à une politique du livre et de la lecture ambitieuse, que le canton rappelle à maintes reprises ;
- à encourager cette même politique dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la culture qui met au centre de ses objectifs le soutien à la création et le rayonnement, la complémentarité et non la concurrence ;
- à poursuivre le soutien de la SGE par une convention à hauteur de 10 000 francs, voire plus, par année, à charge de la SGE de développer d'autres partenariats, comme elle l'a toujours fait.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Marc Falquet

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport s'est réunie à trois reprises sous la présidence de M. Thierry Arn ainsi que de M^{me} Francine de Planta. Les procès-verbaux ont été consciencieusement tenus par M^{me} Alicia Nguyen. M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint au département de la cohésion sociale, a assisté aux séances. Toutes ces personnes sont vivement remerciées de la qualité de leur travail.

Présentation de la motion par M. Jean-Louis Fazio, auteur

M. Fazio explique que plusieurs députés ont été approchés par la Société genevoise des écrivains (SGE), des auteurs, des fondations et des associations comme la Maison Rousseau et Littérature (MRL), qui ont exprimé leur étonnement face à la suppression de la subvention annuelle de 10 000 francs, une somme relativement modeste pour l'Etat, mais accordée à cette société depuis de nombreuses années. Bien qu'il ne veuille pas interférer dans la politique d'attribution des subventions, il se sent interpellé par cette décision.

M. Fazio rappelle que la SGE a été fondée en 1853, en même temps que l'Institut national genevois, dans une époque marquée par un renouveau culturel et la créativité, après la Révolution conduite par James Fazy et une période d'obscurantisme suite au départ des troupes napoléoniennes. La société genevoise des écrivains a été créée par Henri-Fédéric Amiel, dont le rapporteur rappelle les qualités reconnues d'écrivain, de poète et de professeur en philosophie à l'Université de Genève.

M. Fazio mentionne que la SGE, dans ses statuts et sa pratique depuis 172 ans, œuvre pour encourager la création littéraire et protéger la liberté d'expression, un sujet toujours d'actualité. Elle décerne des prix littéraires dans plusieurs catégories, telles que le théâtre, le roman, la poésie et les essais. Des plumes d'or sont décernées à des auteurs comme Joël Dicker, Manon Pulver et Martin Rueff.

M. Fazio souligne que, contrairement à ce que certains députés mal informés ont propagé, la SGE ne distribue pas d'argent en dehors des prix qu'elle attribue. La SGE n'a pas les moyens financiers de le faire, et encore moins si la motion n'est pas acceptée.

M. Fazio poursuit en expliquant que la SGE s'attache à promouvoir la diffusion littéraire par l'organisation d'événements, souvent en partenariat, dans le but de mieux faire connaître des auteurs liés à Genève.

M. Fazio admet que certains pourraient affirmer qu'aucun auteur soutenu par la SGE n'a remporté le prix Nobel de littérature, mais il compare cela à toute autre forme d'art : il y a des « pépites » et des œuvres moins remarquées, mais toutes méritent d'être valorisées. Il insiste sur le fait que la SGE contribue à faire connaître les auteurs genevois à travers des conférences, des lectures et d'autres événements, permettant ainsi de faire rayonner Genève culturellement. La SGE participe également à de nombreux événements régionaux, comme le Salon du livre, ancrant ainsi Genève dans une réalité littéraire reconnue et appréciée.

M. Fazio résume en indiquant que la Ville de Genève a subventionné la SGE sans problème pendant 50 ans. Ensuite, l'Etat a pris le relais depuis 2017, après la loi du 1^{er} septembre 2016 qui a transféré la politique du livre au canton. Cependant, M. Fazio déplore que la subvention ait été réduite à 4600 francs en 2021, 6000 francs en 2022, et finalement supprimée. Il relève que l'Etat a justifié cette décision en invitant la SGE à rechercher des fonds privés. **Cependant, lors de l'accord entre la Ville et le canton en 2016 pour transférer la politique du livre à l'Etat, il était clairement stipulé que tous les bénéficiaires de subventions devaient impérativement conserver leur soutien financier, et qu'il était hors de question de supprimer ces subventions.** Il rappelle que des décisions similaires ont été prises dans le secteur social, où un accord entre MM. Longchamp et Tornare a garanti la continuité des subventions. Il exprime l'impression que l'office cantonal de la culture semble avoir oublié cet engagement, ce qui ralentit le processus. Enfin, il conclut qu'il est essentiel de respecter les décisions de l'exécutif et du législatif prises en 2016 et il suggère de voter favorablement cette motion.

M. Fazio exprime son incompréhension et son indignation face à la suppression de la subvention de 10 000 francs accordée à la SGE. Il considère que c'est une décision ridicule et stupide, surtout pour une somme aussi importante pour la SGE, et il se demande si cette suppression résulte d'une volonté politique ou simplement d'une décision prise par un fonctionnaire isolé, qui ne serait pas bien informé de la réalité culturelle genevoise.

M. Fazio souligne que la SGE a un représentant au conseil de fondation de la Maison Rousseau, une autre institution culturelle, qui soutient également la motion en faveur de la subvention.

M. Fazio résume la demande de la motion, qui est d'encourager l'Etat à établir une convention avec la SGE, garantissant une subvention annuelle de

10 000 francs, voire plus, et définissant clairement les partenariats et missions attendus de la société littéraire.

M. Fazio insiste sur la gravité de cette suppression : elle n'est pas seulement un coup dur sur le plan financier pour la SGE, mais aussi un mauvais signal envoyé au monde de la culture. C'est un affront, surtout quand on constate que l'argent voté chaque année pour l'office cantonal de la culture ne manque pas.

Un commissaire (UDC) demande si la Ville de Genève était la seule à financer la SGE avant 2017, ou si l'Association des communes genevoise (ACG) y participait également.

M. Fazio précise que la subvention venait uniquement de la Ville de Genève, à hauteur de 10 000 francs par an.

Une commissaire (PLR) demande des précisions sur la structure financière de la SGE, car elle ne mesure pas bien l'impact que représente une subvention de 10 000 francs pour l'organisation.

M. Fazio explique que la SGE compte environ 120 membres et deux coprésidents. Chaque membre paie une cotisation annuelle de 70 francs, ce qui génère environ 8000 francs de recettes de cotisations. Parfois, des dons sont demandés pour financer des projets comme la publication de livres. La SGE participe également à une dizaine de manifestations culturelles chaque année. Ces dernières années, les membres du comité financent eux-mêmes certains projets avec leur argent privé, étant donné que la SGE est une association.

M. Fazio souligne ainsi que la subvention de 10 000 francs a une importance cruciale pour la SGE, non seulement d'un point de vue financier, mais aussi pour son rôle dans le soutien à la culture et à la littérature genevoises.

La commissaire (PLR) exprime son scepticisme face à la demande de la subvention de 10 000 francs. Selon elle, étant une association, la SGE devrait permettre un accès à ses comptes financiers. Elle trouve qu'il est un peu léger de simplement venir demander cette somme sans une transparence claire sur la gestion des fonds.

M. Fazio répond que la motion est une proposition politique et que c'est à la commission ou au département de faire le nécessaire pour examiner la situation plus en profondeur.

Ladite commissaire (PLR) s'interroge sur les raisons de la diminution de la subvention.

M. Fazio avoue qu'il ne sait pas exactement pourquoi la subvention a diminué. Selon les informations fournies par le département, la SGE a été invitée à chercher des fonds dans le secteur privé.

Une commissaire (Ve) rappelle que lors du transfert de la politique du livre de la Ville de Genève à l'Etat en 2017, il avait été précisé que toutes les subventions devaient être maintenues. Elle demande si cela a été formalisé par une convention.

M. Fazio confirme qu'il s'agit d'une convention publique écrite entre la Ville de Genève et le canton. Il recommande de demander cette convention au département.

Un commissaire (UDC) revient sur le fait que le canton avait invité la SGE à rechercher des fonds privés. Elle se demande si des démarches ont été entreprises dans ce sens.

M. Fazio répond que des efforts ont été faits pour chercher des fonds privés, mais ceux-ci n'ont pas abouti. Il suggère que la SGE soit auditionnée pour clarifier la situation.

Un député (PLR) soulève une question sur le soutien apporté par la SGE aux auteurs. Il trouve que certains auteurs sont peu connus et s'interroge sur les activités de la société envers eux.

M. Fazio explique que la SGE organise des soirées de lecture (une dizaine par an), participe au Salon du livre, et soutient la publication des œuvres de ses membres.

Le commissaire susmentionné (PLR) demande comment les écrivains sont sélectionnés par la société.

M. Fazio répond que, pour devenir membre, il suffit d'être écrivain et de faire partie de l'association. Tout le monde peut y adhérer.

Un député (PLR) soulève un point de vue critique, suggérant que le Grand Conseil se mêle peut-être de questions qui relèvent davantage de la compétence du département. Il pense que le département n'a pas été convaincu de l'utilité de la subvention et que la SGE pourrait être une association vieillissante, avec certains écrivains qui n'écrivent plus. Il imagine que le département a décidé de réorienter les 10 000 francs vers d'autres priorités. Il se demande comment une commission pourrait juger cette situation sans toutes les informations provenant du département.

M. Fazio réagit en soulignant que le problème réside dans le fait que le directeur du département de la culture a changé plusieurs fois, et il ne sait pas d'où provient cette décision. Il plaide pour un suivi plus rigoureux des politiques et souhaite que le Grand Conseil prenne une décision politique sur

cette question. Il estime que c'est le rôle du Grand Conseil de s'occuper de ces problèmes, et que des associations n'ont pas reçu le suivi nécessaire.

Une commissaire (MCG) mentionne qu'elle a consulté le site de la SGE et a constaté qu'il n'y avait plus de publications depuis 2021. Elle demande si cela est dû à un manque de fonds ou si le comité montre un désintérêt pour la situation. Elle dit connaître plusieurs écrivains de la société et ajoute qu'elle soutiendra la motion lorsque le moment viendra.

M. Fazio répond que la SGE n'a plus les fonds nécessaires pour publier des ouvrages et que le manque de moyens a conduit à l'absence de publications récentes.

Ladite commissaire (MCG) conclut en affirmant qu'elle soutiendra la motion quand l'occasion se présentera.

Un commissaire (S) se demande si la SGE soutient aussi de jeunes auteurs. Il souligne l'importance de cette dimension dans le contexte actuel.

M. Fazio répond que la SGE promeut surtout ses membres, mais qu'il n'est pas certain qu'elle cible spécifiquement les jeunes auteurs.

Discussion interne

Un commissaire (UDC) propose d'auditionner la SGE, estimant que cela permettrait d'obtenir des éclaircissements plus précis sur leur situation et leur fonctionnement.

Un commissaire (PLR) s'oppose à cette audition, jugeant que ce n'est pas au Grand Conseil de traiter ce genre de dossier. Il met en avant que cela entraînerait des coûts considérables, alors qu'un département est déjà chargé de l'analyse et a pris la décision de ne plus soutenir l'association. Bien qu'il y ait eu un fort turnover au sein du département de la culture, cela, selon lui, ne justifie pas une nouvelle intervention du Grand Conseil. Le groupe PLR, pour sa part, indique qu'il ne souhaite pas de nouvelles auditions et votera contre la motion.

Un commissaire (S) pense que la question relève davantage de la commission des finances. Il soutient l'idée d'auditionner la SGE pour leur demander leurs comptes et obtenir un rapport d'activité détaillé, afin de déterminer objectivement s'il existe réellement un besoin pour cette subvention. Il précise également qu'il n'accorde pas une grande importance au fait que le site web de la SGE ne soit plus mis à jour en raison de la suppression de la subvention.

Un autre commissaire (S) se rallie à l'opinion de son collègue, mais précise qu'il n'y a pas d'urgence à trancher ce point. Il trouve paradoxal que ceux qui

disent qu'il n'est pas nécessaire de traiter cette question aient pourtant jugé urgent de traiter un autre dossier la semaine dernière, concernant l'audition du DIP.

Le commissaire (PLR) rappelle qu'il existe la GAFF qui permet un contrôle parlementaire sur les subventions pluriannuelles, et que le Grand Conseil a rehaussé les seuils. Toute subvention inférieure à 500 ou 800 000 francs n'est pas de la compétence de la commission des finances, ni du Grand Conseil, mais peut être allouée directement par le Conseil d'Etat. Il insiste sur le fait que la commission n'est pas dans son rôle ici et qu'il faut refuser cette motion, en faisant confiance aux décisions prises.

Une commissaire (Ve) trouve la conversation un peu déconnectée de la réalité. Le sujet l'intéresse, notamment car il touche à la culture, domaine qui mérite plus d'attention. Bien que 10 000 francs puissent sembler peu, elle souligne que cela représente une somme importante pour une association. Elle souhaite comprendre pourquoi cette association ne reçoit plus de subvention, et connaître brièvement les actions du département concernant le monde du livre en général, un sujet souvent ignoré. Selon elle, même si on pensait le livre dépassé à cause de la technologie, il demeure un secteur vivant, avec de nombreux passionnés. Elle préconise au moins une audition du département. Elle trouve l'argument du « faisons confiance » intéressant, mais si tel est le cas, il serait plus judicieux d'arrêter le travail parlementaire.

Le président intervient au nom de son groupe (LC) et indique que son groupe s'opposera à cette audition. Pour lui, un montant de 10 000 francs ne justifie pas une telle démarche.

Une commissaire (MCG) est étonnée que la commission n'ait même pas pris la peine de lire les statuts ni de consulter le site. Elle a contacté une amie écrivaine, peut-être membre de la SGE, qui pourrait lui envoyer les comptes avant la fin de la séance. Elle trouve dommage de ne pas traiter cette motion et estime que les positions du PLR sont frustrantes. Il est regrettable qu'une petite somme comme celle-ci soit refusée à une association qui en a besoin. Elle siège dans la commission des arts et de la culture de la Ville de Genève, qui pourrait éventuellement soutenir cette société.

Un commissaire (UDC) estime que, si le département doit être entendu, la SGE doit également l'être. Sinon, cela ne serait pas équitable.

Le président met aux voix l'audition de la SGE :

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 UDC)
Non : 5 (4 PLR, 1 LC)
Abstentions : 2 (1 MCG, 1 UDC)

Audition de M^{me} Coranda Pierrehumbert, conseillère culturelle, service de la culture, et de M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint au DCS

M. Kerguen souligne que les actions de promotion de la lecture figurent parmi les priorités dans la feuille de route du DCS. En plus de soutenir les professionnels actifs dans le domaine du livre, le DCS soutient également des maisons d'édition par des contrats de prestations. Il précise que la SGE, existant depuis le XIX^e siècle, est bien ancrée à Genève. Toutefois, il est important de rappeler que, malgré cet ancrage, la SGE est soumise aux mêmes règles que toutes les autres associations. Les subventions étatiques ne sont pas dues, elles sont octroyées après un processus rigoureux d'examen des dossiers par les services de la culture, basé sur un préavis d'une commission. Ces décisions sont prises par le magistrat, sur la base d'un préavis donné par des experts métier. Il ajoute que le département ne ferme pas définitivement la porte à un soutien cantonal, car il y a eu de nombreux échanges entre la SGE et le service de la culture, qui connaît les attentes pour répondre aux critères.

M^{me} Pierrehumbert précise que toutes ces attributions de subventions font l'objet d'une étude attentive par des commissaires, qui sont des experts du domaine du livre et de la culture en général. Ces experts confrontent les demandes aux critères spécifiques de chaque dispositif de soutien. C'est en fonction de cette expertise que les soutiens sont attribués. Elle rappelle qu'il y a plus de 200 dossiers qui passent chaque année dans le domaine du livre. Dans le cas présent, les commissaires ont constaté plusieurs faiblesses importantes dans les dossiers étudiés entre 2018 et 2024, malgré les rencontres qui ont eu lieu entre la SGE et les responsables du domaine du livre entre 2022 et 2024. Ces rencontres ont abordé différents aspects, comme une programmation culturelle jugée trop éloignée des thèmes actuels et un manque de renouvellement, ce qui se confirme à la lecture des programmes et des rapports d'activité. Le sentiment d'entre-soi a également été relevé. La qualité des dossiers n'était pas à la hauteur des attentes pour une société historique. Le département a observé que les dossiers étaient similaires d'une année à l'autre, sans lettre de motivation, avec des budgets peu clairs et des variations importantes dans les postes non justifiés. Le département a aussi demandé des précisions concernant la visibilité des membres, mais n'a jamais obtenu ces informations. De plus, il n'y avait ni visibilité ni informations sur les publics touchés, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives. Aucune évolution n'a été observée par rapport aux demandes du département pour se développer face à un public plus large. Enfin, il n'y a pas eu de recherche de fonds complémentaires. Les conditions d'octroi stipulent que le canton est subsidiaire à d'autres demandes de soutien. Un autre point d'interrogation pour le département réside dans les statuts et le site internet de la SGE, qui laissent

planer le doute sur son affiliation à une faîtière des écrivains, ce qui lui permettrait d'accéder à certains dispositifs mis en place par le canton. Si la SGE est une association fermée, composée uniquement d'écrivains se rencontrant entre eux, cela pose problème, car les soutiens visent à promouvoir la lecture auprès du public. En revanche, si la SGE est une association ouverte, visant à promouvoir la lecture à un public plus large, elle pourrait recevoir un financement, à condition de rectifier les points évoqués précédemment. Le département ne recommande pas un soutien à la SGE, sauf si des réformes fondamentales sont effectuées au sein de l'association, tant au niveau de ses orientations que dans la définition des types de demandes et des publics qu'elle souhaite atteindre, ainsi que dans son fonctionnement.

Un commissaire (S) demande des précisions concernant les budgets peu clairs mentionnés par M^{me} Pierrehumbert, un aspect qui, selon lui, ne doit pas être négligé. Il souhaite connaître le budget exact de la SGE.

M^{me} Pierrehumbert répond que le département a bien reçu un budget lié à la demande de 2024, mais qu'aucune demande pour 2025 n'a été soumise, d'où l'absence de budget pour cette année-là. Le budget de la SGE reste assez stable d'année en année, à l'exception de la période COVID. Entre 2020 et 2022, des variations ont été observées. Le budget de 2024 était de 24 000 francs, dont 9000 francs provenaient de dons et cotisations, et 15 000 francs avaient été demandés à l'Etat de Genève. En 2023, le budget était de 25 000 francs, en 2022 il était de 18 000 francs, et en 2020 il était de 23 000 francs. Elle note que les cotisations n'ont pas été modifiées depuis 1998, fixées à 70 francs par an. En faisant un calcul basé sur les années où seule la cotisation est indiquée dans les budgets, on arrive à une estimation d'une cinquantaine de membres, alors qu'il est mentionné dans certains rapports qu'il y a une centaine de membres. Elle trouve également suspect le paiement du loyer pour différents lieux utilisés par la SGE, tels que la Maison Dufour et la Villa Dutoit, avec des variations notables entre ce qui est indiqué dans le budget et ce qui apparaît dans les comptes, allant de 600 à 3300 francs. Il manque des détails permettant de justifier ces variations. De plus, la rémunération des auteurs et des musiciens varie entre le budget et les comptes, car les confirmations n'étaient pas toutes reçues au moment de l'élaboration du budget. Les montants varient entre 1750 et 5600 francs, mais ces différences ne sont pas claires par rapport au nombre d'événements ou d'auteurs.

M^{me} Pierrehumbert précise que ces variations peuvent être expliquées, et que le département respecte le fonctionnement des associations, à condition que ces explications soient fournies. Elle ajoute qu'en cumulant les frais d'organisation et d'administration, on arrive, sur un budget de 24 000 francs, à environ 10 000 francs d'organisation. Elle rappelle que, normalement, si l'on

soutient une association via le Fonds de soutien à la promotion, diffusion et médiation du livre, il s'agit de promouvoir le livre, et non de financer le fonctionnement de l'institution. Elle insiste sur le fait que ces points d'interrogation ont été soulevés et qu'ils pourraient certainement être expliqués.

Un commissaire (S) demande si, dans les activités de la SGE, il existe une promotion de la lecture auprès du jeune public ou du public large. Également, étant donné que la SGE est une association d'écrivains, il s'interroge sur la promotion de l'écriture auprès de nouveaux écrivains dans leurs activités.

M^{me} Pierrehumbert présente un panorama des activités de la SGE en fonction du dossier reçu et de son site internet. Elle constate qu'il y a des rencontres et des présentations d'ouvrages des membres de la SGE, des invitations d'auteurs externes, des participations à des foires et salons, ainsi que des soirées organisées pour la remise de leurs prix. Elle souligne qu'à deux occasions, des soirées thématiques ont été organisées, par exemple sur le roman policier ou la rédaction théâtrale. En 2024, une animation destinée à la jeunesse a été mise en place, avec des présentations spécifiquement adaptées à ce public. C'est la première fois que cette initiative a été réalisée, et elle souligne que cela reste un peu irrégulier. En 2021, la SGE a connu un coup d'accélérateur avec 14 événements, mais cela a ensuite diminué. De plus, un changement de présidence en 2023 a pu induire certains ajustements. Le département a rencontré les responsables à trois reprises pour leur fournir des pistes concernant leur prochain dépôt de demande.

Un commissaire (S) demande quelles activités sont subventionnées par le département dans le cadre de la promotion de l'écriture.

M^{me} Pierrehumbert répond qu'il existe deux types de promotion de l'écriture : l'un qui est destiné aux jeunes écrivains et l'autre qui vise la promotion de la lecture et la connaissance de l'écriture auprès des jeunes et des classes. Elle précise qu'il y a plusieurs soutiens, notamment dans le cadre des salons du livre, avec un programme de relève et de résidences, permettant aux jeunes écrivains de travailler sur leurs projets. Il y a également un soutien pour les manifestations littéraires autour du livre, incluant des ateliers d'écriture et du mentorat pour les jeunes écrivains. Des soutiens sont également apportés aux activités de médiation et aux programmations pour les librairies, ce qui est assez courant, même si ce n'est pas l'activité principale. Il y a ainsi de nombreux programmes de soutien en lien avec le livre et la jeunesse.

Un commissaire (S), concernant la liste des membres, se dit surpris, car il lui semble que ce n'est pas habituel pour une association bénéficiant d'une subvention de transmettre la liste de ses membres. Il se demande quelles sont

les attentes du département vis-à-vis de cette association. Bien qu'il comprenne les interrogations du département sur le public cible et le contenu, il s'interroge sur l'opportunité pour l'Etat de s'exprimer sur la nature de la programmation de l'association. Il trouve cela étrange et se demande quelle autonomie est laissée aux associations subventionnées. Il demande enfin si l'idée de formaliser la relation par des contrats de subvention a été envisagée, afin de clarifier les attentes de l'Etat. En lisant les statuts de la SGE, il ne pense pas qu'il s'agisse d'un simple club, mais plutôt d'une association ouverte. Il ne comprend donc pas le reproche qui lui est fait.

M^{me} Pierrehumbert, concernant la liste des membres, explique qu'il existe une rubrique sur le site indiquant les membres. Toutefois, lorsqu'un procès-verbal mentionne 100 membres, mais que seulement 30 sont listés sur le site, elle s'interroge sur l'identité des autres membres. Dans le dossier reçu par le département, il n'y a que la liste des membres du comité. Bien que cela ne soit pas exigé par les conditions d'octroi, il est nécessaire de maintenir une transparence à ce sujet, notamment si cela a une relation avec le budget. Si l'association ne dépend pas de subventions externes et se repose uniquement sur les cotisations, mais que ces cotisations n'ont pas augmenté depuis 1998 et que le nombre de membres semble diminuer à la lecture des procès-verbaux, il est important de comprendre comment l'association fonctionne. Concernant le public cible et l'autonomie de l'association par rapport à la programmation, elle affirme qu'il n'appartient pas au département de définir la programmation, mais qu'il doit évaluer la gestion et la qualité de la programmation d'une institution avant de lui confier une subvention liée à des fonds publics. Elle souligne qu'il faut faire une sélection rigoureuse. Lorsqu'elle constate que des membres de l'association présentent régulièrement leurs livres, cela crée une impression d'entre-soi. Elle s'interroge sur la mission réelle de l'association. Elle fait également référence aux statuts de la SGE et aux contrats de prestations, qui sont un processus relativement complexe à rédiger et à faire valider. Ces contrats sont généralement utilisés pour des collaborations sur plusieurs années, pour des subventions importantes, ce qui semble moins approprié dans ce cas précis. Elle réaffirme que la SGE n'a pas été blacklistée, mais qu'il y a des ajustements à faire pour qu'elle ait sa place dans le paysage culturel genevois.

Un commissaire (PLR) demande combien d'écrivains ne sont pas membres de la SGE, mais qui écrivent malgré tout.

M^{me} Pierrehumbert ne connaît pas la réponse exacte. Elle précise que la SGE est ouverte aux auteurs d'autres régions que Genève, et que, parmi ses membres, on trouve des auteurs et historiens reconnus. Toutefois, le département n'a pas de statistiques précises sur les écrivains ayant publié dans

des maisons d'édition genevoises. Elle ne souhaite pas avancer de chiffres, mais promet de se documenter et de revenir vers la commission avec plus d'informations.

Une commissaire (MCG) fait remarquer qu'il semble nécessaire de répondre à la vision politique du département pour être considéré comme un auteur dont les œuvres peuvent être prises en compte. Elle souligne que, lorsqu'on devient membre de la SGE, c'est parce que l'on remplit les conditions des statuts, qui exigent d'avoir publié au moins un livre, une pièce ou autre œuvre. Elle demande donc quels sont les souhaits politiques du département pour que la SGE soit considérée comme étant en phase avec les attentes de l'Etat.

M. Kerguen précise qu'il ne s'agit pas d'une décision politique, mais d'une décision administrative, fondée sur l'instruction des demandes et le préavis donné par la commission. C'est ce processus qui permet d'éviter de politiser l'octroi des subventions.

Ladite commissaire (MCG) soutient que l'instruction des demandes de subvention se fait dans le cadre d'une vision politique.

M^{me} Pierrehumbert répond qu'à aucun moment le département ne dit aux écrivains ce qu'ils doivent écrire ni comment gérer la SGE. Le département reçoit un dossier de demande et évalue selon des critères d'attribution qui ne sont pas liés à la politique, mais plutôt à la gestion de l'association.

Par exemple, il est exigé qu'un auteur publie avec une maison d'édition pour que sa demande soit considérée.

Le président demande quelle est la composition de la commission d'attribution des subventions.

M^{me} Pierrehumbert explique que la composition de la commission change régulièrement, car les commissaires doivent être renouvelés. En 2024, la commission était composée de trois personnes : une personne spécialisée dans la médiation, les bibliothèques, les festivals, et les événements destinés au public, une personne spécialiste du domaine du livre ayant géré ce secteur dans une grande commune, et une autre personne, autrice et journaliste. Elle-même préside cette commission.

Un commissaire (S) demande s'il existe d'autres associations d'écrivains à Genève.

M^{me} Pierrehumbert répond que le département est en contact avec l'association suisse des écrivains, dont certains représentants siègent dans la commission consultative. Ils sont également en contact avec la société suisse des auteurs de bande dessinée.

Audition de M^{me} Christiane Kolla, coprésidente, et de M^{me} Suzanne Hurter, administratrice de la SGE, ainsi que de M. Manuel Tornare, ancien maire de Genève

M. Tornare est présent en sa qualité de président du conseil de fondation de la Maison Rousseau et Littérature. Ils sont deux ou trois personnalités genevoises à avoir réussi à mettre en place la Maison Rousseau et Littérature. Il avait proposé au conseil de fondation que la Société genevoise des écrivains dispose d'un siège, ainsi qu'un pour la Société suisse des auteurs. Il est indirectement membre d'honneur de la SGE. Cette société genevoise, très locale, mais également composée d'écrivains parfois renommés au-delà des frontières, recevait depuis longtemps 10 000 francs par an. Ce n'est pas une somme considérable, mais elle revêt une forte valeur symbolique. Tous sont attachés au canton, mais il trouve paradoxal qu'une société genevoise ne bénéficie plus de cette subvention de 10 000 francs. Il estime qu'en tant qu'ancien magistrat, mener une bataille politique pour une somme aussi modeste est quelque peu absurde. Il se trouve que, depuis cinq à six ans, lors des négociations avec la Ville et l'Etat, la politique du livre a été transférée de la Ville à l'Etat. Il négocie lui-même depuis cinq ans avec l'Etat et non plus avec la Ville. Lorsque certaines subventions ont été transférées de la Ville à l'Etat, un engagement moral avait été pris pour ne pas supprimer sans raison les montants attribués. Lorsqu'il était maire, il a négocié avec M. Longchamp pour éviter les doublons et répartir les associations entre celles dépendant de la Ville et celles de l'Etat, afin d'éviter un double subventionnement. Un engagement avait été pris pour qu'il n'y ait pas de règlement de comptes. Il s'agit d'un engagement moral auquel il convient de rester fidèle, d'autant plus lorsqu'il s'agit de 10 000 francs.

La société a aussi contribué à faire émerger des écrivains, certains de renom. L'ancien attaché parlementaire du groupe libéral, Joël Dicker, a été découvert par la SGE. C'est véritablement une société ancienne, fondée par un grand écrivain du XIX^e siècle de renommée mondiale (M. Amiel). Cette SGE a toute sa légitimité, elle peut faire l'objet de critiques, et il est conscient qu'elle a été victime de fausses informations dans le monde politique. Il est nécessaire de mettre fin à ces fake news. Il conclut qu'il faut prendre conscience que cette société, avec peu de moyens, contribue largement à la réputation de Genève en Romandie et au-delà des frontières. Il estime qu'il est essentiel de reconnaître que cette somme est modeste, mais hautement symbolique. La question peut être posée de savoir pourquoi ce montant ne pourrait pas provenir du privé. Mais si la société ne reçoit aucun soutien public, les mécènes ne souhaiteront plus contribuer, car la reconnaissance par l'Etat ne serait plus assurée. La SGE a été un acteur clé dans l'histoire littéraire genevoise.

M^{me} Kolla est présidente de la SGE depuis deux ans et également conseillère municipale à Genève. Elle fréquente cette société depuis plus de trente ans. Elle souligne que la mission de la SGE est de promouvoir les écrivains, auteurs et autrices genevois. Le rôle de la SGE est de préserver la mémoire des auteurs genevois, de valoriser la littérature locale – ce qui est essentiel dans une cité internationale –, d’encourager les écrivains de demain et de maintenir une continuité et des liens entre passionnés de littérature. Il existe de nombreuses manifestations littéraires, mais la SGE a une caractéristique importante : c’est un noyau qui s’ouvre vers l’extérieur et permet des échanges durables. C’est véritablement une société pour les écrivains qui s’ouvre vers les autres. Ils ont organisé des soirées avec d’autres associations, en collaboration avec l’association suisse du Japon, autour du haïku.

La présidente demande quels sont les frais et les budgets de la SGE.

M^{me} Hurter a transmis les budgets et les comptes à la commission. Il est difficile pour la SGE de fonctionner avec ces 10 000 francs, qu’elle a avancés pendant quelques années, mais le président a tenu à les rembourser. Elle est disposée à aider à nouveau. Administratrice depuis 2011, elle tient à ce que cela perdure. Elle ajoute que, tous les deux ans, une journée d’étude est organisée, réunissant au moins dix auteurs autour d’un thème. Elle a apporté le dernier livre, financé par la Fondation Wilsdorf, portant sur le paysage genevois. De grands auteurs y ont contribué, et cet ouvrage, publié tous les deux ans, rencontre un certain succès. Elle trouve regrettable que la subvention soit passée de 10 000 à 6000 francs, puis à plus rien. Elle ne comprend pas cette décision de retrait.

M. Tornare précise que certains peuvent se demander pourquoi la SGE intervient dans la politique culturelle du magistrat. Mais il s’agit plutôt d’un engagement qui avait été pris. La SGE a d’ailleurs appris par *Le Temps* que 11 millions supplémentaires ont été alloués à la culture.

Un député (PLR) estime qu’il faut faire confiance au département. La commission a écouté le fonctionnaire responsable de cette politique, qui a détaillé le processus d’attribution des subventions, avec l’aide d’une commission d’experts ayant soutenu la décision du magistrat. Il note que la personne auditionnée s’est montrée très critique à l’égard du travail de la SGE : non seulement sur les aspects formels, jugeant les dossiers remis très faibles pour les années 2018-2024, mais aussi parce qu’aucune amélioration n’a été constatée malgré les échanges avec la SGE. Ils ont estimé que la programmation était trop éloignée des enjeux actuels, manquait de renouvellement, que l’association donnait une impression de cercle fermé, et que la qualité ne répondait pas aux attentes, avec des dossiers similaires d’une

année à l'autre. Il comprend le discours sur l'importance d'avoir une telle association à Genève, mais ce n'est pas à la commission de gérer le département. Il est demandé à la CECS de remettre en cause le travail d'un fonctionnaire, d'une commission et d'un magistrat. Il demande quelle légitimité la commission aurait pour affirmer que le département a tout faux, et proposer une autre lecture du travail fourni par la SGE. Il ne voit pas sur quel critère, en dehors du fait que « le livre, c'est sympathique », la décision pourrait être contestée. Il demande quels éléments pourraient le convaincre.

M. Tornare répond que les arguments évoqués par les fonctionnaires, il en a souvent entendu de similaires lorsqu'il s'agissait de parvenir à un objectif. Il n'a jamais prétendu que la SGE était irréprochable, mais ce n'est pas en supprimant des fonds qu'elle progressera. Les membres de la SGE sont conscients des critiques. Des améliorations sont possibles. Il ne souhaite pas critiquer le magistrat, mais rappelle qu'au sein de l'office cantonal de la culture, cela a été une succession de remaniements ces cinq dernières années. Heureusement, la situation s'est stabilisée. Il a eu de nombreux interlocuteurs dans cet office. Selon lui, le problème vient davantage de l'office que de la SGE. La SGE est prête à s'améliorer si nécessaire. Il rappelle qu'il est question de 10 000 francs, une somme modeste mais symboliquement forte.

Un commissaire (PLR) évoque un autre symbole : celui du principe. Il n'est malheureusement pas convaincu. Selon lui, M. Tornare suggère que les fonctionnaires et le département ont mal agi. Il y a, en effet, un problème de gouvernance et de gestion.

M. Tornare rectifie qu'il n'a jamais dit que le département était incompétent, mais qu'il y avait eu beaucoup de mouvements internes. Le département lui-même l'a reconnu.

Ledit commissaire (PLR) revient sur l'audition de la fonctionnaire, qui a affirmé à la commission qu'aucune action concrète n'avait été menée entre 2018 et 2024, alors même que le département était en contact avec les représentants de la SGE. Il précise aussi que les données transmises étaient inexactes.

M. Tornare conteste. Il évoque une fonctionnaire affirmant que Sylvain Thévoz avait perçu des sommes de la SGE. Cela lui semble invraisemblable. Le fonctionnaire a le droit d'avoir son opinion, mais cette affirmation est fautive. Il demande sur quels éléments elle se base.

M^{me} Kolla dit avoir entendu ces critiques. Elle a été élue à la SGE après la période concernée. En tant que nouvelle présidente, elle a apporté des idées et souhaité introduire des changements. Elle s'était fixé plusieurs objectifs, notamment la mise à jour du site internet – coûteuse mais nécessaire – pour le

rendre plus performant. Dans toute structure, les évolutions sont rapides et il faut investir dans des outils modernes. Elle souhaitait également renforcer la présence sur Instagram et autres réseaux sociaux. Elle avait aussi l'intention de créer une brochure présentant largement la SGE, son fonctionnement, ses membres, etc. Cela représente un coût. Avec un budget fortement réduit, le comité a assuré la continuité en organisant des soirées réussies. Lors de celle sur le haïku, 52 personnes étaient présentes. Elle informe que l'AG se tiendra le 17 juin, avec l'élection probable d'un nouveau comité. Elle souligne le dynamisme et le renouvellement de l'équipe : la SGE est consciente de la nécessité de mobiliser un jeune public. Une manifestation intéressante a eu lieu le 27 avril : la SGE a proposé un parcours pour enfants entre musées et librairies, pour faire découvrir les livres à la jeunesse, avec la rencontre de trois écrivains. Il y a également eu une soirée dédiée au roman policier.

Une commissaire (Ve), très sensible au monde du livre, rappelle qu'une question écrite a été posée en 2023. En lisant le rapport du Conseil d'Etat, assez succinct, il était mentionné une demande d'ouverture de la programmation à un public plus large. Elle souhaite connaître le ressenti des auditionnés, s'ils ont l'impression d'avoir élargi leurs activités.

M^{me} Hurter confirme cette demande. Il leur a été demandé, par exemple, pourquoi la SGE ne recevait pas d'écrivains ukrainiens. Ils ont donc invité des auteurs ukrainiens, ce qui leur a coûté 2500 francs, mais personne n'est venu. La SGE en a conclu que son ancrage restait le terroir genevois. Aller chercher des auteurs étrangers ne correspond pas vraiment à la spécificité de la SGE. Or, la fonctionnaire insistait pour qu'ils changent leur méthode de travail.

M^{me} Kolla dit comprendre cette remarque. Elle précise qu'une soirée est prévue cet automne avec des auteurs aujourd'hui installés à Genève mais originaires d'ailleurs. Il y aura aussi une auteure genevoise, qui racontera son aventure en Amazonie.

M. Tornare reconnaît que beaucoup de reproches sont faits à la SGE. Il parle d'un point de vue extérieur, n'étant pas dans sa direction. Il rappelle que, sans subvention, il est difficile de s'améliorer. Ce n'est pas une critique envers le magistrat ni le département. Le magistrat lui-même a reconnu que regrouper sport et culture n'était pas idéal, d'où la récente séparation. Il a été très gêné par le fait qu'il y ait eu chaque année, depuis cinq ans, un nouvel interlocuteur à l'office cantonal de la culture, avec certains qui appréciaient la SGE et d'autres non. Il demande qu'on laisse une chance à la SGE de se réformer, avec une aide de 10 000 francs, somme modeste mais importante symboliquement. Quant aux choix culturels, il rappelle que c'est un débat récurrent. Certains députés disent qu'il ne faut pas interférer dans la politique du magistrat, mais

l'an dernier, il y a bien eu du lobbying parlementaire pour soutenir l'Orchestre de chambre de Genève.

La présidente précise que cela relevait du processus budgétaire. Dans ce cas, le parlement peut intervenir puisqu'il vote une enveloppe globale que le Conseil d'Etat répartit ensuite.

Une commissaire (Ve) remarque que la SGE avait l'habitude de demander des fonds, et elle a du mal à croire que le retrait du soutien de l'Etat nuise autant à l'association. Elle note aussi que, dans les comptes, ces demandes ne sont pas visibles. Elle rappelle que, selon le rapport lié à la question écrite, l'élargissement du public peut concerner des publics différents. Lors de la dernière audition, il a été dit que le dossier remis par la SGE était le même chaque année, ne répondant pas aux attentes de l'Etat. Elle souligne qu'il y a une forte concurrence pour les subventions, et qu'après une première réduction, la SGE aurait dû améliorer son dossier.

M. Tornare souligne qu'obtenir une subvention étatique ou municipale constitue une caution importante. Par exemple, lorsque l'on demande des fonds à la Fondation Wilsdorf, cela montre une reconnaissance institutionnelle. Il prend l'exemple de la Maison Rousseau, qui fonctionne avec deux tiers de subventions publiques ; sans cela, il serait difficile de décrocher des financements privés.

M^{me} Kolla, qui s'est surtout occupée de la programmation, indique que des demandes ont bien été déposées auprès de fondations privées.

M^{me} Hurter ajoute que c'est l'ancien président qui rédigeait les demandes, mais sans succès. Elle précise que la Fondation Wilsdorf finance les journées d'étude. Cette année, le livre publié a aussi reçu une contribution des Services industriels. Cela montre l'intérêt suscité par des événements réunissant dix auteurs genevois, qui réfléchissent ensemble à l'avenir de la littérature. Elle insiste : la SGE a bien tenté de s'ouvrir, avec la création d'un secteur « amis de la littérature ». Beaucoup de gens aiment écouter et échanger avec les auteurs, acheter des livres, faire dédicacer leurs exemplaires. Elle a été surprise de l'enthousiasme du public. Il y a un véritable engouement pour la littérature. La SGE s'est beaucoup développée et ouverte vers l'extérieur. Elle ne comprend donc pas bien les critiques reçues.

Un commissaire (UDC) pose une question sur le site internet de la SGE. Il a constaté que celui-ci a disparu et ne fonctionne plus : un message d'erreur apparaît. De plus, l'ancien site n'était pas à jour, certaines personnes décédées y figurant toujours.

M^{me} Hurter précise que les membres décédés restent mentionnés, mais qu'une croix est ajoutée à côté de leur nom.

M^{me} Kolla rappelle que l'amélioration du site faisait partie de ses objectifs, afin de le rendre plus performant.

Un commissaire (S) interroge la SGE sur sa réaction face aux baisses successives de subvention de l'Etat. Il s'interroge sur le fait que le coût de la séance de commission dépasse peut-être le montant de la subvention en question. Selon lui, cela devrait être discuté avec le service concerné.

M^{me} Hurter répond que la SGE a effectivement réagi, mais que le département a maintenu sa décision.

M. Tornare souligne qu'aucun fonctionnaire mentionné n'a assisté à un événement organisé par la SGE ou par la Maison Rousseau et Littérature.

M^{me} Kolla informe que, depuis janvier, une personne est en poste au sein du département pour s'occuper du livre. Il est donc désormais possible d'obtenir des subventions ponctuelles. Cela reste intéressant, même si cela ne résout pas les problèmes structurels. Elle fait son autocritique : ayant été très investie dans la programmation, elle n'a pas pu concrétiser certains projets. Elle admet que la SGE a sans doute péché par excès de confiance dans ses dossiers, pensant que sa réputation suffisait et que tous les députés ou services lui étaient acquis. Or, les dossiers de subvention sont désormais très techniques, et nécessitent parfois l'appui de professionnels pour être correctement rédigés.

Un commissaire (S) demande ce qui est prévu pour encourager l'émergence de jeunes talents et pour stimuler le goût de l'écriture à Genève.

M. Tornare rappelle que la SGE a désormais un représentant au conseil de fondation de la Maison Rousseau et Littérature, ce qui est un appui important. Il précise qu'il ne s'agit pas d'absorber la SGE, puisque la Société suisse des auteurs y siège également, mais de favoriser une entraide entre les structures pour mieux répondre aux attentes de la commission.

Ledit commissaire (S) insiste sur la question de l'utilité de la SGE. Il évoque à nouveau le reproche d'entre-soi qui est fait à l'association. Il revient sur la question de la relève littéraire et demande quelles sont les actions de la SGE dans ce domaine.

La présidente complète cette question en demandant si la SGE applique des critères particuliers pour accueillir de nouveaux auteurs.

M^{me} Kolla répond qu'il y a toujours eu une volonté d'élargir le spectre. Elle-même a été admise comme scénariste, sans avoir écrit de livre. L'association est aussi ouverte à des journalistes ou à des auteurs d'essais. Elle mentionne un atelier lancé après une soirée dédiée au haïku, une forme

littéraire qui plaît beaucoup aux jeunes. La SGE veille à inviter des écrivains en veillant à la diversité des genres, des âges, et à une parité hommes-femmes.

M^{me} Hurter ajoute que la SGE organise chaque année un concours – théâtre, roman, recueil de poésie – appelé Prix de la SGE, qui a lieu en décembre. C’est un moyen de faire émerger de nouveaux auteurs. Elle, en tant que secrétaire, reçoit de nombreuses demandes, notamment de jeunes. Certains viennent deux ou trois fois et ne reviennent plus, mais d’autres s’intègrent durablement.

M^{me} Kolla précise qu’une éditrice, membre de la SGE, donne généreusement de son temps pour conseiller les jeunes auteurs, les rencontrer, les encourager. Des petits concours internes sont également organisés, autour de thèmes poétiques : les nouveaux membres envoient leurs textes, qui sont ensuite lus lors d’une soirée. Cela a permis à certains d’oser se présenter à des éditeurs.

Un commissaire (PLR) observe une dimension émotionnelle dans les échanges, qu’il comprend. Il tient à garantir que la CECS (commission de l’éducation, de la culture et du sport) n’a jamais affirmé que M. Thévoz avait perçu de l’argent. Il reconnaît cependant que certains députés ont trouvé gênant qu’il signe une motion, étant lui-même membre de la SGE. M. Thévoz a d’ailleurs reconnu qu’il n’aurait pas dû signer. Par ailleurs, il a été question du nombre de participants aux événements de la SGE. Il demande donc des précisions sur la fréquentation moyenne.

M^{me} Hurter répond qu’il y a en moyenne une trentaine de personnes par événement.

Un commissaire (PLR) indique qu’il ne pense pas que la fonctionnaire du département ait été *hostile* à la SGE sans raison. Il évoque plutôt une forme de désarroi face à certaines pratiques de l’association. Il demande si une personne peut être écrivain à Genève sans être membre de la SGE et avoir du succès. Il demande également combien d’écrivains genevois ne sont pas membres de la SGE.

M. Tornare répond qu’il existe d’autres structures, notamment la Société suisse des auteurs, qui regroupe un grand nombre d’écrivains, ainsi que deux autres associations. Il rappelle également que la Maison Rousseau et Littérature fonctionne comme une sorte de maison-mère de ces diverses entités. Beaucoup de choses s’y font, en complément ou indépendamment de la SGE.

M^{me} Kolla complète en précisant qu’il y a aussi des écrivains genevois connus qui sont très fidèles à la SGE.

Une commissaire (LJS) demande alors comment la SGE attire les auteurs.

M^{me} Kolla explique qu'ils essaient, lors des soirées, d'inviter au moins trois auteurs. Chacun vient souvent avec quelques amis, ce qui crée un effet boule de neige. L'ambiance est très conviviale. La SGE est également ouverte à des personnes qui n'ont pas encore publié, mais qui peuvent rejoindre la section « amis ».

Ladite commissaire (LJS) comprend que c'est donc aux auteurs eux-mêmes de faire la démarche, et non à la SGE d'aller les chercher.

M^{me} Hurter confirme. Lors du prix annuel de la SGE, environ 30 personnes soumettent leurs écrits (romans, poésies, pièces de théâtre, etc.). Tous ces participants sont invités aux soirées. Elle insiste : *ce n'est pas parce qu'ils ne gagnent pas le prix qu'ils ne sont pas auteurs*. Ensuite, c'est à eux de décider s'ils souhaitent devenir membres de la SGE, ce qui suppose de payer une cotisation de 70 francs. C'est ainsi que de nombreux auteurs en herbe rejoignent l'association.

Un commissaire (S), indique qu'il a vu sur l'ancien site internet plusieurs livres édités par la SGE. Il note également qu'il y a, dans les comptes, une ligne liée à l'édition, mais aucune information concernant la vente ou l'impression de ces ouvrages. Il demande donc si ces livres sont vendus.

M^{me} Hurter répond que les livres sont plutôt offerts, bien qu'ils soient également proposés à la vente, en général à 20 francs. Toutefois, tous les membres de la SGE les reçoivent gratuitement.

Discussion finale

Un commissaire (PLR) indique que le groupe PLR a entendu les arguments, mais a constaté des dysfonctionnements. La SGE a affirmé vouloir s'améliorer, mais l'Etat s'est aperçu que la gestion était défailante. Cela a eu une importance relative, car plusieurs autres associations d'écrivains existent. Finalement, l'audition de l'ancien magistrat et des autorités de la SGE lui a semblé assez arrogante. Si l'Etat a voulu sanctionner ces dysfonctionnements, la commission ne désavouera pas un Etat qui s'est montré économe. Pour le groupe PLR, il n'y a pas de raison de revenir sur cette décision. Une fois ses dysfonctionnements réglés, la SGE obtiendra certainement des financements auprès des fondations culturelles soutenant ce type d'activités.

Un commissaire (S) n'a pas perçu d'arrogance. Il pense qu'il y a des souhaits du département qui ne sont pas forcément partagés par la SGE. Il considère que le signal n'est pas très bon : si on subventionne une association, elle l'est globalement et il n'est pas question de lui dicter sa conduite. Il trouve délicat de critiquer le site internet alors que la SGE doit faire avec moins, car elle ne touche plus la subvention. Il pense que cette motion pousserait le

département à se mettre autour de la table avec la SGE pour trouver une solution. Il souligne qu'une motion n'est pas très contraignante. Le groupe PS soutiendra donc cette motion.

Un commissaire (UDC) relève que c'est une société genevoise ancienne et il trouve qu'il est presque humiliant de lui retirer 10 000 francs. Il estime qu'il faut soutenir la SGE, même si elle n'est pas parfaite. C'est une société importante, dans un domaine essentiel. Le groupe UDC soutiendra cette motion.

Une commissaire (Ve) indique que le groupe des Verts soutiendra cette motion. Le soutien demandé à l'échelle de l'Etat représente peu pour une société existant depuis plus de 170 ans. Elle trouve que le monde du livre n'est pas assez mis en avant et qu'il faut donc soutenir la SGE. Elle ajoute qu'on leur reproche de ne pas être à jour, mais en regardant les prix que la SGE distribue, ils récompensent aussi de jeunes auteurs.

Vote

La présidente met aux voix la M 3042 :

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 2 UDC)

Non : 5 (4 PLR, 1 LC)

Abstentions : –

La proposition de motion 3042 est adoptée.

Résumé – analyse – synthèse – propositions de la majorité

Il a été difficile à la majorité de la commission d'accepter que les reproches concernant des broutilles administratives, ainsi que la résistance légitime de la SGE suite à des manœuvres intrusives d'un service de l'Etat, désireux de contrôler, de ligoter la liberté d'expression et d'imposer sa vision politique (*voir en annexe 1, le PV de l'AG 2023 sur l'exercice 2022, page 2, 1^{er} et second paragraphes*), puissent conduire à l'arrogance de représailles allant jusqu'à la diminution puis la suppression de subventions.

Rappelons que la Société genevoise des écrivains est une vénérable institution dont le rayonnement dépasse largement nos frontières. Elle est active depuis 172 ans dans la création littéraire et la liberté d'expression.

La SGE vit aujourd'hui en son sein et dans son propre berceau la douloureuse expérience de celles et ceux qui défendent véritablement et sincèrement les libertés fondamentales et la justice. Des valeurs qui manifestement demandent parfois encore, et dans notre propre canton, à être acquises par un juste combat, rigoureux et courageux.

La suppression de la modeste mais nécessaire subvention de 10 000 francs par an, accordée depuis des années par la Ville de Genève, puis par l'Etat, est ressentie comme une trahison, un chantage financier, un affront, un manque de considération, des représailles, voire de la persécution. Cette tentative délibérée de manipuler et d'entraver la liberté d'expression a pour conséquence la péjoration des activités de cette association et une atteinte à sa réputation.

La suppression de subventions a provoqué une perte de crédibilité pour l'association et engendré des torts considérables pour les futures recherches de fonds privés.

La suppression injustifiée des subventions a fait naître de la suspicion sur l'intégrité des membres dévoués et respectables du comité et leur a causé un préjudice financier et surtout moral indéniable.

Dans l'accord de 2016 entre la Ville et le canton pour transférer la politique du livre à l'Etat, il était clairement stipulé que tous les bénéficiaires de subventions devaient impérativement conserver leur soutien financier, et qu'il était hors de question de supprimer ces subventions. Assurons-nous que l'Etat respecte et poursuive ses engagements, sans s'immiscer et sans vouloir imposer une quelconque orientation politique.

Afin d'apaiser les esprits, de rétablir la confiance et de reprendre une collaboration constructive et bienveillante entre l'Etat et la Société genevoise des écrivains, il ne serait également peut-être pas superflu d'envisager de présenter nos excuses avec humilité et de réparer les dommages causés.

La majorité de la commission de la culture du Grand Conseil vous propose d'accepter et d'envoyer cette motion au Conseil d'Etat, notamment pour l'inviter à reprendre le versement de 10 000 francs par an, voire davantage, en faveur de la Société genevoise des écrivains.



Société Genevoise des Ecrivains

fondée en 1853...

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 FEVRIER 2023 A 19 HEURES
TENUE A LA MAISON DUFOUR

EXERCICE 2022

Membres présents, membres excusés

Liste annexée au procès-verbal

Ordre du jour de l'Assemblée statutaire

1. Allocution de bienvenue du Président Harry Koumrouyan
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26.04.2022
3. Rapport d'activité du président
4. Rapport financier de l'administratrice
5. Rapport du vérificateur aux comptes
6. Décharge au comité pour sa gestion de l'exercice écoulé
7. Modification des statuts
8. Projets 2023
9. Divers

1. Allocution de bienvenue

Le président salue et remercie les membres présents à l'assemblée générale.

2. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 26 avril 2022

Le procès-verbal a été envoyé aux membres, il n'est donc pas lu mais est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Président sur les activités 2022

Si l'année écoulée nous a réservé quelques beaux moments, force est de constater qu'elle ne fut pas exempte de plusieurs difficultés. Pour éviter de transformer ce rapport en une longue série de jérémiades, nous nous contenterons de nommer deux écueils que nous avons, en partie du moins, réussi à éviter, même s'ils nous ont causé de sérieux soucis.

Le premier concerne la fidélité de nos membres. Après les ravages que la covid 19 a provoqués, entre autres dans le domaine de la culture, notre association a vu la participation de ses membres s'effilocheur quelque peu. Tout se passe comme si quelques-uns d'entre nous avaient, par crainte du virus peut-être, perdu l'habitude de sortir pour se rendre à des soirées, qu'elles soient littéraires, musicales, cinématographiques... On peut le comprendre, tout en le déplorant car nous avons toujours pris soin à présenter leur ouvrage lors de nos rencontres !.

La seconde difficulté a été matérielle. En effet, au moment où nous avons, comme chaque année, demandé à l'office de la culture de verser la subvention qui nous permet d'organiser nos activités, il nous a été répondu que, malheureusement, nous n'allions rien toucher.

C'eût été, malgré les cotisations que versent les membres, la mort de notre association, qui, pourtant, au cours de son siècle et demi d'existence, n'a certainement pas démerité. (J'en profite au passage pour rappeler le rôle important que joue la SGE dans le monde du livre en général : auteurs bien sûr, mais aussi éditeurs et libraires.) Une discussion avec une responsable du service de la culture a permis de sauver, en partie, la situation. Résultat : nous avons reçu CHF 4800 francs, soit moins de la moitié de la somme habituelle. Comme nous nous en étonnions, le conseil qui nous fut donné touchait aux sujets de nos soirées, l'office de la culture les souhaitant plus « actuels ». Entendez, par exemple, des thèmes concernant l'écologie ou la guerre dans l'est de l'Europe... Personne ne nie l'importance de ces questions, mais vouloir les relier à des écrivains genevois relève, vous en conviendrez, de la gageure.

Pour compliquer les choses, solliciter cette subvention implique d'entrer dans un labyrinthe administratif particulièrement ardu pour une association comme la nôtre, qui, bien entendu, n'a pas les forces de secrétariat des grandes institutions genevoises. En résumé, nous demandons à l'office cantonal de la culture de simplifier les procédures et de faire davantage confiance aux acteurs qu'il connaît depuis longtemps.

Cela étant, en dépit des problèmes que nous avons rencontrés, nous avons eu le plaisir de mettre sur pied des soirées qui ont, dans l'ensemble, rencontré un écho favorable. Variété des auteurs invités, atmosphère conviviale et délicieux apéritifs ont certainement joué un rôle important dans ce succès. Nos membres ont semblé très satisfaits de venir à la Maison Dufour ; leur plaisir nous encourage à poursuivre malgré les obstacles !

Au moment de clore les quatre années que j'ai assumées comme président de la SGE, je tiens à relever plusieurs éléments très positifs. Le premier a consisté à accueillir dans nos soirées des personnes qui ne sont pas nécessairement des auteurs, mais des amis des livres. Cet élargissement a donné, nous le pensons sincèrement, du sang neuf à notre association et a permis de montrer que nous ne fonctionnions pas selon un principe étroit du « quant à soi ». Après tout, lire et écrire ne forment-ils pas les deux côtés de la même médaille ? Par ailleurs, nombre de lecteurs sont intéressés à rencontrer des écrivains et cette possibilité n'est pas fréquente, surtout quand elle va au-delà de la séance de dédicaces dans une librairie.

Un autre motif de satisfaction a été l'organisation répétée de journées d'étude, suivies de la publication d'un livre reprenant les textes de nos conférenciers. Le dernier ouvrage s'intitule *Genève et l'engagement*. Il réunit plusieurs textes de grande qualité et je tiens à en remercier les auteurs ainsi que les éditeurs. Inutile, je pense, de préciser que tous ont travaillé bénévolement.

Pendant mon mandat, à d'innombrables occasions, j'ai pu rencontrer des personnes qui, à un titre ou à un autre, sont liés à l'écriture et à la lecture. Parfois, ce furent quelques mots échangés autour d'un verre ; à d'autres moments, des entretiens plus approfondis m'ont permis de vérifier l'incroyable richesse de notre terreau littéraire local. Cette richesse apparaît notamment dans la remise annuelle d'un prix que la SGE attribue à un manuscrit inédit. À chaque fois, le jury ad hoc, constitué pour l'occasion, désigne la personne qui gagne le concours.



À chaque fois ou presque, ce prix permet à l'auteur couronné de trouver un éditeur. En 2022, le texte choisi s'intitule *Une nuit en Flandre*, il a été écrit par Maurice Darier, à qui nous réitérons nos félicitations.

En guise de conclusion, il me reste d'abord à remercier le comité qui, pendant ces quatre ans, m'a aidé à piloter la SGE. J'adresse des remerciements particuliers à notre administratrice, Madame Suzanne Hurter. Celle-ci ne ménage ni sa peine ni son temps pour assurer les nombreuses tâches qui sont les siennes.

Je souhaite également remercier Alexandre Regad qui va quitter le comité. Alexandre a été appelé à prendre de nouvelles responsabilités professionnelles. Par ailleurs, il est très investi dans la maison d'édition qu'il dirige, Encre fraîche.

Je tiens à adresser mes vœux chaleureux au nouveau comité de la SGE, qui, j'en suis certain, saura construire de beaux projets, assurant ainsi un avenir radieux à notre association, toujours au service des auteurs genevois !

J'aimerais terminer ce petit discours par une note littéraire et citer un auteur franco-uruguayen pour lequel j'ai une grande affection. Il s'agit de Jules Supervielle. Voici donc un court poème que j'ai cité dans mon dernier roman :

La mer secrète

*Quand nul ne la regarde
La mer n'est plus la mer,
Elle est ce que nous sommes
Lorsque nul ne nous voit.
Elle a d'autres poissons,
D'autres vagues aussi.
C'est la mer pour la mer
Et pour ceux qui en rêvent
Comme je fais ici.*

Je vous remercie de votre attention.

4. Rapport financier de l'administratrice

L'année 2022 a été difficile sur le plan financier en raison de la baisse de la subvention étatique. Il a été même question de supprimer la subvention, mais la présidence a pu expliquer le bienfondé de la demande. La subvention Wilsdorf a également été bienvenue. Il y a eu une baisse importante des cotisations, mais il pourrait s'agir d'un problème d'envoi du rappel des cotisations. Suzanne Hurter va vérifier ce qu'il en est. L'exercice 2022 s'achève sur un bénéfice de 2178 CHF.

5. Rapport du vérificateur des comptes

En l'absence du vérificateur des comptes (excusé), Suzanne Hurter lit son rapport qui est annexé au procès-verbal.

Mme de Roulet évoque la possibilité de subventions ponctuelles pour des activités spécifiques par la Ville de Genève. Cette offre est bienvenue et sera exploitée par le nouveau comité pour l'une ou l'autre des manifestations de la SGE.

6. Décharge au Comité pour sa gestion

Le président soumet au vote la décharge du comité, qui est acceptée à l'unanimité.

7. Élection du comité

Le président propose l'élection de deux co-présidents. Christiane Kolla et René Rieder se présentent brièvement. Ils sont élus par applaudissements.

Se représentent Suzanne Hurter, Nicole Staremberg et Bernard Lescaze.

Quatre nouvelles candidates sont également annoncées : Mélanie Chappuis, Anne-Séverine George, Laure Mallard et Sita Pottacheruva, qui se présentent brièvement.

Le nouveau comité est élu par applaudissements.

8. Modifications des statuts

René Rieder présente les propositions de modifications des statuts. Celles-ci s'articulent sur deux axes : quelques modifications de contenu pour s'adapter à la réalité et la féminisation des noms.

Il propose que l'assemblée se prononce donc en deux temps : d'abord sur le contenu puis sur la féminisation des noms. Il présente donc d'abord les modifications de contenu proposées par le comité.

M. Rigot demande la suppression de la mention de l'Institut national genevois, qui n'a plus de sens aujourd'hui.

Pour la dissolution de la société, Bernard Lescaze propose que le fonds soit remis à la BGE. Toutes ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

René Rieder présente les propositions concernant la féminisation des noms. Le projet proposé par le comité est accepté à l'unanimité.

9. Projets 2023

Pour la société genevoise des écrivains, l'année 2023 se place sous le signe du renouvellement. D'une part, un nouveau comité, à majorité féminine, sera mis en place lors de notre assemblée générale. D'autre part, nous souhaitons organiser des soirées littéraires aussi diversifiées que possible, laissant une place importante à de jeunes auteur-e-s. Il s'agit d'élargir et de fidéliser notre public.



Projet de programme :

Mardi 14 février, interview de Matylda Hagmajer par Nicole Staremborg. Présentation du livre Voyages de non-retour sur le commerce des Indiennes au 17ème siècle.

Mardi 21 mars, soirée organisée dans le cadre de la journée mondiale de la poésie. Présence de plusieurs poètes, avec entre autres Laurent Cenamo, Eva Marzi, Perrine Poget et Mathilde Vischer. Lien avec la maison d'édition Samizdat.

Du 22 au 26 mars, présence au salon du livre de Genève, location d'un espace. Possibilité pour nos auteurs de se faire connaître à tour de rôle et de présenter leurs livres.

Mercredi 5 avril, lectures érotiques avec les auteurs genevois Mélanie Chappuis, Olivier Rigot, mAEL, ORCHYDIA, Jean Luc Fornelli.

Juin, mise en valeur des librairies genevoises indépendantes. Le Boulevard, Atmosphère, Pages § Sips, Librairie arabe L'Olivier, Nouvelles pages, Jullien. Chaque libraire concerné sera invité à présenter sa librairie et à proposer à nos membres un coup de cœur.

Septembre, journée d'étude sur le thème suivant : Le paysage dans la littérature genevoise. Plusieurs conférenciers (tels que...) traiteront de ce sujet selon l'angle qu'ils choisiront. Ils fourniront ensuite le texte de leur exposé afin que nous puissions publier un livre avec des illustrations (cf. ouvrages précédents :...)

Octobre, musique et textes (Philippe Boaron, pianiste, et Harry Koumrouyan, romancier. Petit spectacle en hommage à Laurence Boissier ; œuvres musicales de Caroline Butini Boissier, Ernest Bloch et André-François Marescotti.

Novembre, dans le cadre de la fureur de lire, conférence de Bernard Lescaze sur Michelle Nicod, une femme de caractère(s)

Décembre, attribution, comme chaque année d'un prix littéraire décerné par un jury ad hoc.

Cette année, parmi les manuscrits anonymes que nous recevrons nous choisirons le meilleur essai.

Par ailleurs, nous comptons mettre en valeur des livres récemment écrits par des auteurs de Genève. On peut citer Clara Benador, Alain Bagnoud, Joseph Incardona, Pierre Béguin, Anne-Sophie Subilia...

Enfin, nous inviterons les personnes intéressées à une promenade littéraire à travers Genève que conduira Sita Pottacheruva.

10. Divers

- Présentation du livre sur l'engagement.
- Présence de la SGE au Salon du livre. Un appel sera fait très rapidement aux membres qui souhaitent exposer leurs ouvrages ou qui souhaitent effectuer une permanence.

Genève, le 15 février 2023

René Rieder

COMPTES 2022

BILAN 2022			
ACTIF		PASSIF	
CCP POSTINANCE	24 894,67	Crédanciers	15 657,72
		Diff.comptable	0,90
		C/C Suzanne Hurter	7 051,75
		Compte d'attente CDA	225,00
		Résultat de l'exercice 2021	3 645,30
		Résultat de l'exercice 2022	5 604,60
Total	24 894,67	Total	24 894,67
COMPTES PERTES & PROFITS			
CHARGES		PROFITS	
Bureau, secrétariat, comptabilité	2 650,00	Cotisations	2 670,00
Fourn. entretien, photocopies, ass.	421,10	Subvention Ville de Genève (Loyer)	2 560,00
Téléphones, affranchissements	550,00	Subvention Etat de Genève	4 800,00
Site internet	435,96	Fondation Wilsdorf	30 000,00
Loyer Ville de GE - Dufour	3 284,50	Retour loyer Plantaportet versé en trop	104,50
Assurances	209,00		
Frais bancaires	74,39		
Diff.comptable	0,90		
Organisation manif. & honoraires auteurs	4 578,55		
Prix SGE 2022	2 492,95		
Représentation, location salles	1 122,25		
Edition livre sur l'engagement	15 570,39		
Graphisme et impression	3 139,91	26 685,87	
Résultat exercice 2022	5 604,60		
Total	40 134,50	Total	40 134,50

BUDGET 2023

Dépenses**Frais de bureau**

Administration - secrétariat
 Comptabilité - vérificateur aux comptes
 Loyer Maison Dufour
 Téléphone
 Assurance
 Affranchissements et frais postaux
 Informatique, site web photocopieuse

Montants
 Fr. 2 400,00
 Fr. 200,00
 Fr. 600,00
 Fr. 500,00
 Fr. 220,00
 Fr. 700,00
 Fr. 1 500,00

Recettes

Cotisations
 Etat de Genève
 Manque

Montants
 Fr. 4 500,00
 Fr. 6 000,00
 Fr. 5 220,00
 Fr. 15 720,00

Activités

Organisation des manifestations littéraires
 Organisation du stand de la SGE au Salon du Livre
 Honoraires auteurs et musiciens
 Organisation d'un Jury - Remise du prix de l'Essai 2023

Fr. 2 500,00
 Fr. 2 000,00
 Fr. 3 600,00
 Fr. 1 500,00

Total

Fr. 15 720,00

Budget à part

Edition SGE sur le paysage genevois
 Organisation d'une Journée d'étude
 Rédaction de l'ouvrage "Le paysage genevois"
 Direction Bernard Lescaze et René Rieder
 Honoraires auteurs
 Graphisme & iconographie
 Impression
 Divers et imprévus

Fr. 5 000,00
 Fr. 30 000,00
 Fr. 35 000,00

Recettes

Fondation SIG
 Fondation Wilsdorf
 Total des recettes

Total dépenses

Fr. 35 000,00

PROGRAMME SGE 2023**Le 14 février 2023****MATYLDA HAGMAJER, VOYAGES DE NON-RETOUR**

L'auteure présentera son roman et échangera avec Nicole Staremborg, ancienne présidente de la SGE et conservatrice au musée de Prangins. Ce livre palpitant et bien documenté raconte les aventures de deux jeunes gens qui, au 17^e siècle, s'installent à Pondichéry. Là-bas, ils font commerce de ces tissus imprimés nommés indiennes. Exotisme pour le lecteur, mais familiarité aussi : L'histoire se termine à Genève

Du 22 au 26 mars 2023**PRÉSENTATION DES AUTEURS ET DE LEURS PUBLICATIONS**

La SGE profite de sa présence au Salon du Livre pour accueillir et présenter ses auteurs qui viendront signer et lire leurs textes à tour de rôle. Durant toute la durée du salon, une plage de deux heures par auteur leur sera réservée.

Mois d'avril**LECTURE DE TEXTES ÉROTIQUES ANIMÉE PAR MÉLANIE CHAPPUIS**

Une ambiance printanière et une atmosphère festive, pour cette soirée où les auteurs se mettent au diapason de la saison.

Ils seront quatre à vous proposer leurs délicats gazouillis ou leurs jaillissements littéraires pour éveiller nos sens et féconder notre bonne humeur.

Mois de mai**PIERRE BEGUIN ET JOSEPH INCARDONA**

La SGE accueillera ces deux auteurs qui présenteront à tour de rôle leur roman parus récemment.

Pierre Béguin *Au nom du feu* et Joseph Incardona *Les corps solides*.

Mois de juin**LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES DE GENÈVE**

Ces dernières jouent un rôle essentiel à Genève pour la promotion du livre. Nous souhaitons inviter les responsables des librairies *Atmosphère, Boulevard, l'Olivier Les Nouvelles pages, Librerit et Sips and Pages*.

Chacun des intervenants présentera son livre « coup de cœur » pendant quelques minutes, lira un passage au public. Une large discussion sera ensuite ouverte sur les enjeux et soucis des libraires indépendantes.

Mois de septembre**JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE PAYSAGE À GENÈVE**

La SGE invitera des conférenciers, des critiques ainsi que des auteurs pour s'exprimer sur le thème du paysage genevois dans la littérature. Par exemple, Rousseau, Jean Vuilleumier, Albert Rheinwald ou Georges Haldas seront évoqués par des auteurs d'aujourd'hui tels que Jacques Berchtold, Daniel de Roulet, René Rieder, ou Daniel Maggetti.

Le 8 octobre 2023**HOMMAGE À LAURENCE BOISSIER, TROP TÔT DISPARUE**

Lecture de ses textes par Harry Koumrouyan. La soirée sera ponctuée d'œuvres musicales de compositeurs genevois jouées au piano par Philippe Boaron. (Caroline Boissier, Ernest Bloch, André-François Marescotti)

Mois de novembre**A L'OCCASION DE LA FUREUR DE LIRE****MICHELLE NICOD, FEMME D'AFFAIRES, FEMME DU LIVRE**

Exceptionnel destin que celui de Michelle Nicod, réfugiée pour cause de religion vers 1550, épouse puis veuve de Jean Durant, grand imprimeur calviniste, mort en 1588. Elle ne se contentera pas de maintenir ses presses en activité, elle sera aussi libraire, disposant de boutiques à Genève et à Lausanne. L'exceptionnelle longévité de cette femme entraînera un long conflit avec son unique fille survivante, qu'elle avait eue à 48 ans.

PROMENADE LITTÉRAIRE AVEC SITA POTTACHERUVA

Tour de ville à pied ou à vélo pour évoquer les lieux ou certains auteurs genevois ont vécu ou écrit. (Robert-de-Traz, Yvette Z'Graggen, Alice Rivaz).

Mois de décembre**REMISE DU TRADITIONNEL PRIX DE LA SGE QUI SERA CONSACRÉ CETTE ANNÉE À L'ESSAI**

PROCES-VERBAL**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2024 A 19 HEURES
TENUE A LA MAISON DUFOUR****EXERCICE 2023****Membres présents :**

René Rieder, Christiane Kolla, Suzanne Hurter, Sita Pottacheruva, Laure Mallard, Anne-Séverine George, Alexandre Regad, Romaine Borgeat, Manuela Mouron, Daniel Alhadeff, Jean-Daniel Robert, Bernard Lescaze, Huguette Junod, Marie-José Astre Demoulin, Viviane Fradkoff Sorokine, François Hüsey, Martine Ruchat, François Darracq, Glorice Weinstein, Robert Naggar, Cyril Calame.

Excusés : Mélanie Chappuis, Nicole Staremborg, Gilbert Mouron.

Ordre du jour de l'Assemblée statutaire

1. Accueil de la coprésidence
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14.02.2023
3. Rapport d'activité de la coprésidence
4. Rapport financier de l'administratrice
5. Rapport du vérificateur aux comptes
6. Décharge au comité pour sa gestion de l'exercice écoulé
7. Projets 2024
8. Divers

1. Allocution de bienvenue

Le président salue l'assemblée et remercie les membres présents à l'assemblée générale.

2. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 14 février 2023

Le procès-verbal a été envoyé aux membres, il n'est donc pas lu mais est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Président sur les activités 2023

Les activités de la SGE s'articulent sur quatre axes : le prix annuel de la SGE, les soirées littéraires, la participation de la société à des animations littéraires et l'organisation de colloques.

L'année 2023 a été particulièrement riche, puisque la SGE a été active sur l'ensemble de ces quatre axes.



En effet, le prix de la SGE, consacré en 2023 à l'essai, a été décerné le 4 décembre à Monsieur Vincent Gerber pour son essai intitulé *L'Imagination au pouvoir ! Science-fiction, politique et utopies libertaires*. Cet essai évoque les liens entre la littérature de science-fiction et l'évolution de notre société. La question qu'il pose est de savoir si l'imaginaire peut devenir source et ressource pour une critique et une pensée sur le politique. Cet essai passionnant a d'ailleurs déjà trouvé un éditeur.

Nous en profitons pour signaler que le prix du roman de la SGE 2022 a été publié en mars de cette année. Pour rappel, il s'agit d'*Une Nuit en Flandres* de Maurice Darier et nous vous encourageons vivement à le lire.

Les soirées littéraires ont été nombreuses et diversifiées. Nous avons ainsi accueilli les autrices et auteurs suivants :

- Matylda Hagmajer pour son roman *Voyages de non-retour*.
- Mélanie Chappuis, Mael, Orchydia, Jean-Luc Fornelli et Olivier Rigot lors d'une soirée consacrée à la littérature érotique genevoise.
- Patrick Lachaussée pour son roman *L'Arbre de Bourama, l'arbre et le sage*. Cette soirée a été organisée en partenariat avec l'Union des Français de l'Étranger (UFE).
- Estelle Revaz pour son roman *La Saltimbanque*.
- Marie-José Astre-Démoulin, Philippe Constantin, Sita Pottacheruva et Jean-Daniel Robert lors d'une soirée spéciale « carte blanche aux autrices et auteurs de la SGE ».

La SGE a également été présente sur un stand au Salon du livre 2023. De nombreuses autrices et auteurs de la SGE ont ainsi pu présenter leurs ouvrages auprès du public.

Enfin, le 5 octobre 2023 s'est tenu le colloque sur le paysage genevois vu par les écrivaines et les écrivains genevois. Dix conférences ont été présentées à cette occasion, qui ont montré à la fois la diversité et la richesse des paysages genevois ainsi que celle du regard des écrivaines et des écrivains sur ce paysage. L'ouvrage qui rassemble ces conférences sera publié d'ici à la fin de cette année.

De telles activités ont naturellement un coût important. Les revenus de la SGE proviennent des cotisations, de subventions publiques et de dons.

À la suite de la baisse des activités de la SGE consécutive au COVID, les cotisations ont considérablement baissé et nous entreprenons de grands efforts pour mobiliser ou remobiliser nos membres et pour trouver de nouveaux membres. Sous l'impulsion de notre prédécesseur, Monsieur Harry Koumrouyan, la société s'est ouverte sur les amis du livre et non plus seulement sur les seuls écrivaines et écrivains, ce qui s'est répercuté sur les entrées financières des cotisations en 2023.

Alors qu'une subvention régulière de 10'000 CHF nous était accordée par la Ville de Genève, la politique du livre a changé depuis que celle-ci a été reprise par les Activités culturelles de l'Etat. Ainsi, depuis trois ans, la subvention est remise en question chaque année et, après une première décision de suppression de la subvention décidée pour 2022, nous avons pu la maintenir, quoique considérablement baissée, en 2022 et 2023. La suppression totale de cette subvention nous a à nouveau été notifiée pour 2024.



Nous pouvons bénéficier de dons de particuliers et d'institutions. Les dons des institutions sont généralement liés à des activités précises, notamment, pour 2023, à l'organisation du colloque et à la publication de ses actes.

A l'énoncé de toutes ces activités, on peut constater que 2023 a été une année relativement sereine. Il en est tout autrement pour 2024, puisque l'avenir financier de la SGE n'est pas assuré. Nous sommes actuellement en attente de réponses à notre réaction contre la suppression de la subvention de l'Etat et à nos demandes de fonds privés. Nous avons encore pu organiser plusieurs soirées lors du premier semestre de cette année :

- Une soirée consacrée à Daniel de Roulet pour son roman *Le Bonnet rouge*.
- Une soirée consacrée à Laure Mi Hyun Croset pour son livre *Made in Korea*.
- Une balade littéraire pour les jeunes un samedi après-midi autour des auteurs Olivia Gerig, Olivier May et Harry Koumrouyan.
- Une soirée consacrée aux « polars », avec Magali Orsini, Alain Bagnoud, Olivia Gerig, Michel Chevallier et Daniel Bernard.
- Et la soirée d'aujourd'hui, consacrée à l'Académie chablaisienne, avec Joseph Ticon et Michel Perrier.

Dans l'attente des réponses à nos demandes de subventions, le programme de l'automne sera malheureusement réduit au minimum. Ce qui est déjà prévu c'est notre participation au Salon des Petits Éditeurs, un événement pour la sortie de notre livre sur le paysage genevois et la soirée de remise du Prix de poésie 2024. Pour le reste cela dépendra fortement du financement de la SGE

Dans ce contexte difficile, nous tenons particulièrement à remercier les membres du comité, Mesdames Suzanne Hurter, notre fidèle et précieuse administratrice, Mélanie Chappuis, Anne-Séverine George, Laure Mallard, Sita Pottacheruva, Nicole Staremborg et Monsieur Bernard Lescaze pour leur soutien et leurs contributions à la réussite des activités de la SGE. Nous prenons acte avec regrets des démissions de Nicole Staremborg et Sita Pottacheruva dues à des motifs professionnels.

La coprésidence souhaite aussi engager un dialogue avec ses membres pour savoir ce que les écrivaines et écrivains attendent d'une société telle que la SGE.

4. Rapport financier de l'administratrice

L'année 2023 s'achève sur une perte de 2772 CHF. Nous avons une augmentation des cotisations, mais une baisse des subventions. Le bilan 2023 s'établit à 31'139 CHF.

5. Rapport du vérificateur des comptes

En l'absence du vérificateur des comptes, M. Gilbert Mouron (excusé), Suzanne Hurter lit son rapport. Cf. rapport.

6. Décharge au Comité pour sa gestion

Le président soumet au vote la décharge du comité, qui est acceptée à l'unanimité.

7. Élection du comité

Deux démissions du comité sont annoncées, celles de Nicole Staremborg et Sita Pottacheruva, qui sont chaleureusement remerciées pour les activités qu'elles ont conduites.

Le comité a été élu en 2023 pour deux ans. Comme il comptait 9 membres, le comité a décidé de ne pas proposer de remplaçants pour cette dernière année de mandat, car il compte encore 7 membres.

8. Projets 2024

Pour le 2^e semestre, nous avons actuellement 3 activités prévues : le salon des petits éditeurs, une animation autour de la publication du livre sur le paysage et la remise du prix de poésie. En fonction de nos demandes de subventionnement, ces activités pourraient être élargies.

9. Divers

- Conférence et lectures de Glorice Weinstein le 31 mai 2024.

Genève, le 30 mai 2024
René Rieder

COMPTES 2023

BILAN 2023					
ACTIE			PASSIF		
CCP Postfinance	31 139,04		Créanciers C/C Suzanne Hurter		2 442,50 9,85
			Provision édition paysages		27 000,00
			Provision colloque paysages 2023		2 500,00
			Pertes et profits reporté 2022		1 959,30
			Résultat exercice 2023	- 2 772,61	813,31
Total	31 139,04		Total		31 139,04
COMPTES PERTES & PROFITS					
CHARGES			PROFITS		
Bureau, secrétariat, comptabilité	2 650,00		Cotisations		3 600,00
Fourn. entretien, photocopies, ass.	362,00		Dons et autres produits		1 562,56
Téléphones, affranchissements	250,00		Subvention Etat de Genève		6 000,00
Site internet	639,97		Subvention Ville de Genève (Loyer)		2 560,00
Loyer Ville de GE	3 284,50		Solde mécénat	19 222,56	5 500,00
Assurances	209,90	7 396,37	Résultat de l'exercice (perte)		2 772,61
Organisation des manif. littéraires	4 218,80				
Frais du salon du Livre	2 039,85				
Honoraires auteurs musiciens	400,00				
Coloque sur le paysage	2 559,48				
Prix SGE 2023	2 072,20				
Graphisme imp. Edition engagement	3 229,41				
Frais bancaires	79,06	14 598,80			
Total		21 995,17	Total		21 995,17

BUDGET 2024

Leopold

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Frais de bureau		Montants	
Administration - secrétariat	Fr. 2 400,00	Cotisations	Fr. 4 500,00
Comptabilité - vérificateur aux comptes	Fr. 200,00	Etat de Genève	Fr. -
Loyer Maison Dufour	Fr. 600,00	C/C S. Hurter	Fr. 5 500,00
Téléphone	Fr. 580,00		
Assurance	Fr. 220,00	Total	Fr. 10 000,00
Informatique, site web photocopieuse	Fr. 500,00		
Activités			
Organisation des manifestations littéraires	Fr. 1 800,00		
Honoraires auteurs et musiciens	Fr. 2 500,00		
Organisation d'un Jury - Remise du prix de la poésie 2024	Fr. 1 200,00		
Total	Fr. 10 000,00		



Société Genevoise des Écrivains

fondée en 1853...

Programme 2024

- **15 février : soirée avec Daniel de Roulet, *Le Bonnet rouge*.**

Daniel de Roulet

Né à Genève. Architecte, informaticien. Écrivain.

Auteur d'un cycle romanesque de 10 romans à travers l'histoire de deux familles, une épopée autour du nucléaire (de Hiroshima à Fukushima).

Également auteur de textes autobiographiques et de récits de voyage.

Dernier ouvrage : « *Le bonnet rouge* » (2023) qui traite des mercenaires confédérés au service de rois et princes de l'Europe.

- **19 mars : Soirée avec Laure Mi Hyun Croset.**

Laure Mi Hyun Croset

Genevoise. Née à Séoul (Corée du sud).

Études à L'Université de Genève (littérature française, histoire de l'Art)

Publie à partir de 2010, des nouvelles, des romans, des contes, des autofictions.

Parmi les titres primés : « *Polaroïds* » (2011), « *Lettres frontière* » (2018).

A travaillé comme enseignante de français, chroniqueuse. Elle anime des ateliers d'écriture.

- **27 avril (après-midi) : littérature pour la jeunesse (8 à 15 ans) avec Harry Koumrouyan, Olivier May et Olivia Gerig.**

Cette activité s'organisera de la manière suivante

14.00 h. : Rendez-vous devant le Musée d'Art et d'Histoire.

14.10 h. : Présentation des *Enfants des lacustres* par Olivier May au MAH, salle des lacustres.

15.00 h. : Visite des librairies Atmosphère et Le Chien bleu.

15.30 h. : Présentation d'ouvrages par Olivia Gerig et Harry Koumrouyan à la Sixième heure.

16.00 h. : Goûter et discussions à la Sixième heure. Tirage au sort d'un livre de chacun des trois auteurs.

Olivia Gerig

Née à Genève.

Études à l'Institut universitaire des hautes études internationale et du développement.

Autrice de *Le Secret des bois de Chancy*, roman policier pour la jeunesse.

Olivier May

Né à Genève.

Études d'anthropologie, d'archéologie préhistorique et d'histoire.

Auteur de nombreux livres pour la jeunesse, dont *Les enfants des lacustres*, et *La Princesse celte*, son dernier ouvrage coécrit avec Philippe Favre.

Harry Koumrouyan

Né à Genève.

Études de lettres et carrière au DIP.

Auteur de plusieurs ouvrages, dont des livres pour la jeunesse.



- **2 mai : soirée roman policier avec Alain Bagnoud, Daniel Bernard, Michel Chevalier, Olivia Gerig, Magali Orsini**

Alain Bagnoud

Né à Sierre, résident à Genève depuis des décennies.
 Master es Lettres de l'Université de Genève
 Enseignant de français.
 Auteurs de romans, autofictions, essais, critiques, pièces de théâtre
 Prix du polar romand en 2022 pour « De la part du vengeur occulte »

Daniel Bernard

Né à Paris mais résident à Genève depuis 50 ans.
 Formation dans le cinéma à Paris, puis chef du laboratoire Cinégram à Genève.
 Dirige pendant quatre ans la télévision locale genevoise Léman bleu.
 Journaliste littéraire et écrivain. Romans, pièces de théâtre.
 Auteur de « Une Disparition », prix du polar romand en 2023

Michel Chevallier

Master en psychologie de l'Université de Genève
 Journaliste, rédacteur, chargé de communication.
 A été chef de cabinet du chancelier de l'État de Genève
 A été responsable de la communication media pour le salon du livre de Genève
 Auteur de « Rome est une femme » (2023), intrigue policière située dans l'Italie des années 1930

Olivia Gerig

Née à Genève.
 Études à l'Institut universitaire des hautes études internationale et du développement.
 Articles sur l'économie. Nouvelles publiées dans des revues.
 Auteur de trois romans policiers : « L'Ogre du Salève » (2014), « Le Mage noir » (2018), « Les Ravines de sang » (2020)

Magali Orsini

Études littéraires à l'Université de Nanterre.
 Licence HEC à l'Université de Genève.
 Très active dans le monde politique genevois et dans la fiscalité
 Auteur de deux romans policiers : « Euphrosine s'en va au diable » (2017) et « L'ombre d'Euphrosine » (2023)

- **29 mai : soirée avec Joseph Ticon et Michel Perrier. Date précise à fixer.**

Joseph Ticon

Dr en droit
 Président de l'Académie chablaisienne (depuis 1993)
 Une occasion d'élargir nos contacts littéraires avec des écrivains français voisins.
 Joseph Ticon présentera « Dans l'intimité d'un couple » (2023), un ouvrage collectif composé de la correspondance (entre 1914 et 1919), d'une infirmière dans les hôpitaux militaires, et de son mari au front.



Dans l'intimité d'un couple. Lettres de Rita de Maugny à son mari Clément (1914-1919)

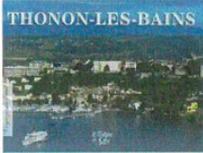
Julien Coppier, Hélène Maurin, Michel Perrier, Joseph Ticon

SILVANA EDITORIALE | RELIÉ | PARU LE : 20/05/2022

› Lire le résumé

Cet ouvrage présente une sélection de la correspondance adressée par Rita de Maugny à son mari Clément entre 1914 et 1919. Tons deux vivent activement la Première Guerre mondiale, lui au front, elle comme infirmière dans les hôpitaux militaires. Parmi les thématiques développées dans les lettres figurent le premier conflit mondial, la situation internationale, la carrière et le moral de Clément, les relations familiales et mondaines entre familles aristocratiques mais aussi les cercles littéraires (ils sont par exemple liés à Marcel Proust) et artistiques du début du XXe siècle, les loisirs, les fêtes, la dévotion, les animaux familiers ou encore la vie de couple.

Cette correspondance, conservée aux Archives départementales de la Haute-Savoie, fait l'objet de cette mise en valeur, en partenariat avec l'Académie chablaisienne, société savante à Thonon-les-Bains.



- **Septembre : soirée nouveautés littéraires genevoises. Autrices et auteurs à inviter en fonction des sorties littéraires prévues. Dater précise à fixer.**
- **Octobre : soirée thrillers économiques. Laurence Burger, Thomas Veillet et Karel Gaultier. Date précise à fixer.**
- **Novembre : littérature et théâtre. Autrices et auteurs à confirmer. Date précise à fixer.**
- **Décembre : remise du prix de la poésie, soutenu par la Ville et l'Etat de Genève. Date précise à fixer.**

COMPTES 2024

BILAN 2024			
ACTIF		PASSIF	
CCP Postfinance	24 091,66	Créanciers	7 565,50
		C/C Suzanne Hurter	6 194,65
		Provision livre Paysages genevois	15 000,00
		Pertes et profits reporté 2023	- 812,51
		Résultat exercice 2024	- 3 855,98
Total	24 091,66	Total	24 091,66
COMPTES PERTES & PROFITS			
CHARGES		PROFITS	
Bureau, secrétariat, comptabilité	2 400,00	Cotisations	3 390,00
Fourn. Téléphones et divers	400,00	Dissolution provision colloque	2 500,00
Site internet	626,40	Subvention Etat de Genève	-
Loyer Ville de GE	3 284,50	Subvention Ville de Genève (Loyer)	2 560,00
Assurances	239,90		
Organisation des manif. littéraires	1 450,80	Résultat de l'exercice	3 855,98
Honoraires d'auteurs direction ouvrage	- 1 000,00		
Frais du salon du Livre	70,00		
Prix de la SGE	1 255,28		
Graphisme edition Paysage	1 840,40		
Frais de représentation	153,50		
Graphisme imp. Soirées	1 508,40		
Frais bancaires	76,80		
Total	12 305,98	Total	12 305,98

BUDGET 2025

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	Montants		Montants
<i>Frais de bureau</i>			
Administration - secrétariat	Fr. 2 400,00	Cotisations	Fr. 4 500,00
Comptabilité - vérificateur aux comptes	Fr. 200,00	Etat de Genève	Fr. -
Loyer Maison Dufour	Fr. 600,00	C/C S. Hurter	Fr. 5 500,00
Téléphone	Fr. 580,00		
Assurance	Fr. 220,00		
Informatique, site web photocopieuse	Fr. 500,00	Total	Fr. 10 000,00
<i>Activités</i>			
Organisation des manifestations littéraires	Fr. 1 800,00		
Honoraires auteurs et musiciens	Fr. 2 500,00		
Organisation d'un Jury - Remise du prix du théâtre 2025	Fr. 1 200,00		
Total	Fr. 10 000,00		

Programme 2025

- 17 mars 2025 Soirée vernissage *Le paysage genevois* à la MRL.
- 14 mai 2025 Soirée haïku en collaboration avec l'association Suisse – Japon le 14 mai à la maison Dufour. Une conférencière, Magali Bossy, est prévue, ainsi que Patrice Mugny, Huguette Junod et Mael.
- 17 juin 2025 : Assemblée générale, invitée Erica Deuber Ziegler qui parlera du livre *Les femmes à l'Université de Genève, enfin !*
- Septembre 2025 Soirée en collaboration avec le Rotary, Maurice Simon, poète et auteur d'un livre sur Spinoza. Autrices envisagées Mathilde Vischer et Sita Pottacheruva.
- Octobre 2025 Soirée Mathilde Weibel qui parlera de son ouvrage *Les Roses de Kaboul*. Claire-Lise Jeanneret a écrit un livre intéressant sur son séjour en Amazonie, qui pourrait compléter la soirée.
- Novembre 2025 Soirée avec les sœurs Mutzenberg éditrices.
- Décembre 2025 Remise du prix SGE consacré cette année au Théâtre.

Date de dépôt : 27 juin 2025

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Alexandre de Senarclens

Cette motion est exemplative des dérives de notre parlement.

Sur la forme :

1. Un parlement qui fait du micromanagement : cette motion invite le Conseil d'Etat à revoir sa position concernant une subvention de 10 000 francs à la Société genevoise des écrivains (également « SGE »). Il convient de rappeler que le Grand Conseil se penche uniquement sur les subventions d'un montant de 800 000 francs à des institutions soumises à un contrat de prestations au sens de la LIAF (loi sur les indemnités et les aides financières). Nous n'avons de toute évidence pas le temps ni d'ailleurs les compétences pour juger du bien-fondé d'une subvention accordée à une petite association pour un montant de quelques milliers de francs.
2. Pour ces mêmes motifs, notre parlement ne fait plus la distinction entre les tâches qui relèvent du pouvoir exécutif de celles qui relèvent du pouvoir législatif. Il viole ainsi la répartition des tâches voulues par nos institutions et la séparation des pouvoirs.
3. Notre parlement se pense plus compétent et plus avisé que des fonctionnaires ou des commissions qui ont étudié le dossier. Il désavoue des employés qui ont fait correctement leur travail en appliquant les lois, les directives et les instructions que le Grand Conseil a lui-même voulues et ne manquera pas de le rappeler à ces mêmes fonctionnaires s'il devait considérer que ceux-ci ont fauté. Cela dénote un manque de respect pour le travail fourni qui va certainement entraîner un découragement et une désresponsabilisation de la fonction publique.
4. Notre parlement se désintéresse d'une saine gestion des deniers publics si cela sert ses intérêts électoraux.

Sur le fond :

1. La responsable au sein de l'Etat (conseillère culturelle au service de la culture) que nous avons entendue en commission s'est livrée à un véritable réquisitoire contre la Société genevoise des écrivains. Elle nous indique :

cette subvention a été analysée par une commission composée d'experts dans le domaine du livre et de la culture en général. Ces experts confrontent les demandes aux critères spécifiques de chaque dispositif de soutien. C'est en fonction de cette expertise que les soutiens sont attribués. Elle rappelle qu'il y a plus de 200 dossiers qui passent chaque année dans le domaine du livre. Dans le cas présent, les commissaires ont constaté plusieurs faiblesses importantes dans les dossiers étudiés entre 2018 et 2024, malgré les rencontres qui ont eu lieu entre la SGE et les responsables du domaine du livre entre 2022 et 2024. Ces rencontres ont abordé différents aspects, comme une programmation culturelle jugée trop éloignée des thèmes actuels et un manque de renouvellement, ce qui se confirme à la lecture des programmes et des rapports d'activité. Le sentiment d'entre-soi a également été relevé. La qualité des dossiers n'était pas à la hauteur des attentes pour une société historique. Le département a observé que les dossiers étaient similaires d'une année à l'autre, sans lettre de motivation, avec des budgets peu clairs et des variations importantes dans les postes non justifiés. Le département a aussi demandé des précisions concernant la visibilité des membres, mais n'a jamais obtenu ces informations. De plus, il n'y avait ni visibilité ni informations sur les publics touchés, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives. Aucune évolution n'a été observée par rapport aux demandes du département pour se développer face à un public plus large. Enfin, il n'y a pas eu de recherche de fonds complémentaires. Les conditions d'octroi stipulent que le canton est subsidiaire à d'autres demandes de soutien. Un autre point d'interrogation pour le département réside dans les statuts et le site internet de la SGE, qui laissent planer le doute sur son affiliation à une fâtière des écrivains, ce qui lui permettrait d'accéder à certains dispositifs mis en place par le canton. Si la SGE est une association fermée, composée uniquement d'écrivains se rencontrant entre eux, cela pose problème, car les soutiens visent à promouvoir la lecture auprès du public. En revanche, si la SGE est une association ouverte, visant à promouvoir la lecture à un public plus large, elle pourrait recevoir un financement, à condition de rectifier les points évoqués précédemment. Le département ne recommande pas un soutien à la SGE, sauf si des réformes fondamentales sont effectuées au sein de l'association, tant au niveau de ses orientations que dans la définition des types de demandes et des publics qu'elle souhaite atteindre, ainsi que dans son fonctionnement.

Voilà, n'en jetez plus... tout est dit. Pour ces motifs, la minorité vous invite à rejeter cette proposition de motion.